

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 NOVEMBRE 2021  
Délibération numéro 202108

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CACIMA  
AUX INSTANCES ET COMMISSIONS CONSULTATIVES ET ADMINISTRATIVES EXTERIEURES

La représentation de la CACIMA est assurée au sein de différentes instances et commissions territoriales dans les différents domaines qui touchent à la vie économique, sociale et environnementale de l'archipel.

Conformément à l'article 2 Section 4 du Règlement Intérieur de la CACIMA, la présidente peut siéger *es qualité* ou se faire représenter dans toutes les instances consultatives ou administratives extérieures où la participation de la CACIMA est prévue.

\*\*\*\*\*

DELIBERATION

La Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat réunie en Assemblée Générale

- **DESIGNE** les membres titulaires et suppléants de la CACIMA pour siéger aux instances consultatives et administratives extérieures selon la liste jointe en annexe de cette présente délibération.

Lecture entendue de cet exposé, l'Assemblée adopte la présente délibération.

La Présidente,

Delphine DAGORT.



La Secrétaire,

Brigitte HARDY



